Image not found or type unknown

Gros problemes et pas de solutions.. A bout de nerfs...

Par **nai84**, le **07/08/2011** à **16:17**

Bonjour,
Je me permets decrire sur le forum parce qua lheure actuelle je nen peu plus moralement et physiquement.. Je suis vendeuse en pret a porter depuis 2 ans et 4 mois (CDI - 26h) Fin mars 2011 la responsable ladjointe sont parties, nous nous sommes retrouvées 3 vendeuses en magasin (contrats : 26h-26h-21h) nous avons fais pas mal dheures supp' pour combler les plages horraires en attente d'une nouvelle responsable. Fin juin la directrice regionale nous a avertit quelle avait trouvé une adjointe mais qu'elle sortait de 4 ans de "management" chez macdo, quelle navait aucune experience dans le pret a porter et quil fallait la former, en attendant le mois de formation elle ma proposé un "avenant adjointe responsable" histoire de tenir la boutique, jai accepté. 3 Semaines plus tard, nayant toujours rien signé je me suis permise de reclamer et la elle ma dit qu'il netait plus possible de faire davenant suite a une loi de décembre, qu'elle transformé ca en "mission" avec une prime de 180€ pour le travail effectué et le paiement de mes heures supp' (heures de 26 a 34h..) Jai reussi a tenir la boutique a merveille, la boutique a fait 11000 euros de plus que prevu, jai eu les felicitations de tout le monde de la direction mais debut juin a larrivé de la nouvelle ajointe j'ai du reprendre mon contrat sans rien dire. On m'a meme demandé de finir de former ma responsable parce que "la pauvre elle a pas une tache facile, elle ny connait rien en la matiere et vous apres deux ans vous etes au top." Dans lequipe son incompetence pese, le chiffre se ressent et après avoir tenu le magasin personnelement jai eu du mal a me dire quil fallait que je lui apprenne son metier, jai donc refusé la tache et reclamer de recuperer mon poste de vendeuse dans le sens ou je ne toucherai plus a ce quelle ne savait pas faire (administratif - merch etc) depuis cest lacharnement venant de ma directrice regionale je suis "un pillier dans le magasin, grace a mon charisme "magique" que je parle ou pas, jai reussi a monter toute lequipe contre elle, cest pour ca quil y a mauvaise ambiance dans lequipe et quon ne fait pas le chiffre" pour cela et etant donné que le licenciement n'existe pas dans le groupe, elle ma proposé daller travailler a 40 km de la boutique (Je nai pas le permis..) ou de prendre des congès payés forcés pour regler le probleme.. Tous les jours je me sens persecutée, ladjointe demande aux autres vendeuses de me surveiller discretement etc.. Que faire..?! Merci d'avance !!

Par **Embryon**, le **07/08/2011** à **19:28**

Un conseil: conserver toutes les preuves, mails, sms etc etc qui permettent de démontrer un harcèlement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés